



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 618 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec octroient des contrats à des fourrières lucratives qui font peu d'effort pour retrouver le gardien ou un adoptant à un animal domestique;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de fourrières actuel au Québec a échoué car il est à but lucratif basé sur la cruauté et l'indifférence envers les animaux;

CONSIDÉRANT QUE peu de lois et règlements provinciaux régissent les fourrières;

CONSIDÉRANT QUE 500 000 animaux sont abandonnés annuellement au Québec et 80% sont tués;

CONSIDÉRANT QUE la fourrière moyenne au Québec privilégie les mises à mort et que certaines utilisent les chambres à gaz pour tuer les animaux en santé, tandis que l'adoption via les médias sociaux assurerait un meilleur traitement éthique de ces animaux;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du Québec doivent payer en moyenne 25\$ pour une médaille de chien et que les municipalités devraient appliquer cette somme au bien-être animal et non à enrichir une fourrière en leur remettant cette somme;

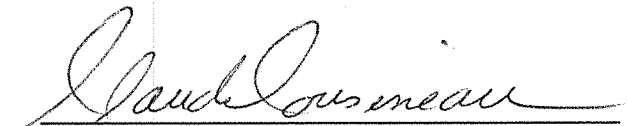
CONSIDÉRANT QUE les moyens archaïques, dépassés et non éthiques utilisés jusqu'à ce jour n'ont plus leur place dans la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la solution est une implication concrète et concertée entre les municipalités, le gouvernement et la population dans ce service;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, Québécoises et Québécois, demandons la création d'un service animalier éthique et public qui sera un organisme sans but lucratif, sans mise à mort des animaux en santé et sans délai pour trouver un foyer aux animaux de compagnie perdus, abandonnés, errants, blessés ou saisis.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Claude Cousineau, député de Bertrand

2015-01-15
Date de signature de l'extrait